

Recrutement d'un Conseiller ou d'une Conseillère Pédagogique Départemental (e) auprès de l'ADASEN 1d - observatoire des réussites.

RS 2025 - département de Vaucluse

Le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental (e) auprès de l'ADASEN 1d – observatoire des réussites est placé sous l'autorité du DASEN dont il reçoit une lettre de mission. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'ADASEN 1d.

Ses missions

- **Observatoire des réussites et des pratiques** : suivi, accompagnement pédagogique, formation, ressources, mutualisation, gestion d'un tableau de bord et communication des dynamiques impulsées au sein des écoles observatoires. Une partie de son action observatoire se réalisera en lien étroit avec le DASEN, qui anime cette instance départementale.
- **Évaluations externes** : Suivi, accompagnement pédagogique, formation, ressources, gestion d'un tableau de bord et communication.
- **Situations professionnelles des enseignants (RH)** : accompagnement et ressources.

Ces missions s'articulent autour des trois axes définis dans la circulaire n° 2015-114 du 21/7/2015, « Missions des conseillers pédagogiques du premier degré ».

- Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative. Il aide à la mise en œuvre de toute action **visant à renforcer la réussite de tous les élèves**, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements. Il constitue, pour le DASEN ou l'ADASEN 1d auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision.
- Contribution à la **formation initiale et continue des enseignants** et des formateurs.
- **Accompagnement pédagogique des enseignants**, des formateurs et des équipes de circonscription autour de projets pédagogiques innovants et/ou partenariaux avec mutualisation et diffusion de ressources.
- Dans le cadre de son activité pour l'observatoire des réussites, outre les missions précédemment présentées, il ou elle aura un rôle de **repérage des pratiques inspirantes** et contribuera à les documenter et à les faire connaître, pour que les équipes qui le souhaitent puissent s'en emparer. Son action visera notamment à **renforcer la continuité premier second degrés**.

Son expertise pédagogique est reconnue et validée par le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (**CAFIPEMF**)

Il ou elle prend part aux travaux conduits par le collège des conseillers pédagogiques en mission départementale coordonné par l'ADASEN 1d.

Il ou elle inscrit son action :

- dans le cadre du pilotage départemental et académique des enjeux nationaux.
- dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré

Compétences :

Outre une solide expertise pédagogique et didactique des spécificités de l'enseignement dans le 1^{er} degré, le conseiller ou la conseillère pédagogique départemental devra avoir des capacités de communication et une rigueur professionnelle. Il doit être en capacité à travailler en équipe, dans le partage des dossiers, la mutualisation d'outils. Il doit également être à l'aise avec l'usage du numérique. Membre d'une équipe de conseillers de l'ADASEN, il est un formateur polyvalent.

Il doit avoir :

- Une excellente connaissance des enjeux de l'enseignement des fondamentaux dans tous les cycles,
- Une capacité à travailler en interdegré.
- Des qualités de discrétion, de loyauté, de confidentialité.
- Une grande disponibilité et de la réactivité afin de faire face aux éventuelles urgences.
- Une capacité à mobiliser des innovations.

Indemnités :

27 points de NBI

Indemnité de fonction 1843

Remboursement des frais de déplacement.

Quotité : temps plein

Les enseignants exerçant les fonctions de conseiller pédagogique dans le premier degré sont totalement déchargés de leur service d'enseignement. Le service s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires, soit 1607 heures. Il se répartit principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.

Rattachement administratif :

Le poste est rattaché à la DSDEN de Vaucluse

Modalités de candidature :

Envoyer, par voie électronique, la fiche de candidature avec CV et lettre de motivation :

- à : IEN de la circonscription pour avis
- à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr
- à : ce.adasen1d84@ac-aix-marseille.fr

Date limite de réception des candidatures : 2 septembre 2025

Procédure de recrutement :

Etude des dossiers et entretien pour les candidatures qui auront été sélectionnées

Le poste est à pourvoir à l'issue de la procédure de recrutement.